

Royaume du Maroc

**Ministère de l'Industrie, du Commerce et
des Nouvelles Technologies**

Département du Commerce Extérieur

Direction de la Politique des Echanges Commerciaux



المملكة المغربية

**وزارة الصناعة، والتجارة
والتكنولوجيات الحديثة**

قطاع التجارة الخارجية

COMMUNIQUE DU DEPARTEMENT DU COMMERCE EXTERIEUR

*_*_*

Le Département du Commerce Extérieur porte à la connaissance des importateurs qu'en raison de la nouvelle réglementation régissant les dépôts de Demande de Franchises Douanières, dans le cadre du nouvel Accord Agricole Maroc – Union Européenne et que les importateurs concernés ont l'habitude de déposer les dites demandes au cours du mois de décembre, un délai exceptionnel est accordé pour le dépôt des demandes en question et ce, jusqu'au 28 décembre 2012.

Pour plus d'informations, les importateurs concernés sont priés de consulter le site web du Département du Commerce Extérieur à l'adresse suivante :

http://www.mce.gov.ma/importateurs/AvisImportateurs/avis_09_12.pdf

